

# Code de conduite (informatique)

La connaissance des technologies de l'information et de la communication - Internet en particulier - est primordiale pour la formation et l'avenir professionnel. Notre école souhaite que chacun, dans le respect strict de certaines règles, puisse accéder le plus librement possible à ces outils.

Voici les principales règles à respecter dans les 3 domaines suivants :

## 1) Salle et matériel informatique

- Les élèves s'engagent à respecter le matériel informatique mis à disposition afin que tout le monde puisse profiter pleinement des installations.
- Les élèves n'utiliseront que les logiciels mis à disposition par l'établissement.
- Les élèves n'ont accès aux salles qu'en présence d'un maître.
- Des consignes particulières s'appliquent lors de l'utilisation des ordinateurs portables.

## 2) Droits d'auteur et piratage

- Les élèves s'engagent à ne pas diffuser des informations ne leur appartenant pas sans autorisation (cf. loi suisse sur le droit d'auteur du 1er juillet 1993) et, dans tous les cas, à mentionner les sources lors de l'utilisation de documents, d'images ou de vidéos.
- Le piratage de logiciels est interdit.

## 3) Internet

- Buts d'Internet  
Internet doit être utilisé prioritairement pour la recherche d'informations à buts scolaires (formation, travaux personnels ou interdisciplinaires).
- Respect des règles juridiques  
Les élèves s'engagent à ne pas consulter, stocker ou diffuser des documents qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique, incitent à la haine raciale, au crime ou à la violence (cf. code pénal, art. 173, 197, 261).

## Conséquences en cas de non respect de ces dispositions

- Sanction décidée par le maître responsable.
- Le cas échéant, communication à la Direction, qui décide des sanctions appropriées sous réserve d'autres sanctions prévues par la loi.



*Informatique – Coupon à compléter et à rendre au maître de classe*

Élève : Je certifie avoir pris connaissance des règles de vie et du code de conduite concernant l'usage de l'informatique et m'engage à les respecter.

Nom, prénom : ..... Signature : .....

Classe : .....

Parents : J'ai pris connaissance des règles de vie et du code de conduite concernant l'usage de l'informatique dans le cadre scolaire.

Date ..... Signature : .....

## **Règles de vie (informatique)**

- Les règles de vie en classe sont aussi appliquées dans les salles d'informatique: on n'y court pas, on n'y mange pas, on n'y boit pas. L'attitude de chacun est calme, patiente.
- L'élève est responsable du matériel qui lui est confié. Les souris, les écrans, les claviers sont manipulés avec précautions.
- Les câbles ne sont débranchés sous aucun prétexte. Si un câble est trouvé débranché, l'élève le signale au maître. En aucun cas un élève ne tente de faire un branchement lui-même.
- L'élève qui constate un problème en arrivant dans la salle ou pendant le cours, le signale immédiatement au maître présent.
- Les élèves ne sont pas autorisés à travailler dans une session autre que la leur. Ils utilisent les logiciels indiqués par le maître. Sans autorisation du maître présent, ils ne jouent pas ni n'utilisent Internet.
- En ce qui concerne le mot de passe lui a été attribué, l'élève est responsable de sa confidentialité, il ne le communique à personne.
- Les échanges de documents entre maîtres et élèves se font à l'aide des dossiers prévu à cet effet ou par la plateforme educanet2.
- Avant d'imprimer les élèves demandent l'autorisation du maître. Ce dernier contrôle que le document est bon à imprimer, en particulier le nombre de pages.
- A la fin du cours, les élèves rangent et nettoient la place qu'ils ont occupée. Chacun contrôle que les appareils sont correctement éteints et que la salle est laissée dans un état accueillant.